

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 066-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.222

Déposée le: 26.02.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Rüfenacht (Biel/Bienne, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Impact de la galerie de déviation du lac de Schiffenen vers le lac de Morat

Selon la Berner Zeitung du 4 février 2015, il est prévu de construire une galerie de déviation entre le lac de Schiffenen et le lac de Morat. C'est ce qui m'amène à poser au Conseil-exécutif les questions suivantes :

Quel pourrait être l'impact de cette galerie

1. sur le régime des eaux du Seeland, notamment sur les rivières, les lacs et la nappe phréatique ?
2. sur le captage et l'approvisionnement en eau potable ?
3. sur la protection contre les crues, notamment sur le canal du Hagneck ?
4. sur l'exploitation par éclusées en aval du lac de Schiffenen ?
5. sur l'irrigation agricole dans le Seeland ?
6. sur les peuplements de poissons dans les eaux courantes (canaux de Kallnach et de Hagneck) et dans les lacs, notamment le lac de Bienne ?
7. sur la production d'électricité, notamment dans les centrales de Niederried et de Hagneck ?

8. sur les revenus provenant des concessions accordées par le canton de Berne à ces centrales ?

D'autres questions se posent également :

9. Quel est actuellement l'état d'avancement du projet ?
10. Quelles autres options ont été étudiées ?
11. Quelles seront les procédures et de quelle manière le canton de Berne pourra-t-il faire valoir ses intérêts ?
12. Que peut faire le canton pour que le Groupe E ou le canton de Fribourg se charge de payer les compensations en cas de recul de la production ?